

Autorisation n° 510920 / Requête n° 102579429

DÉCISION

Autorisation • Commerce de gros de médicaments

Objet

- Premier octroi de l'autorisation à l'entreprise Galliker Transports SA Aclens
- Cette autorisation a le numéro 510920.
- Cette autorisation se base sur la requête numéro 102579429.

Considérant

- la requête numéro 102579429 de premier octroi déposée par l'entreprise Galliker Transports SA Aclens en date du 09.10.2017
- la proposition du service d'inspection de Suisse occidentale des produits thérapeutiques en date du 05.04.2018
- le fait que l'évaluation de la requête déposée est soumise à un émolument

et

- vu les articles 6 (fabrication), 19 (importation, exportation et commerce à l'étranger), 28 (commerce de gros) et 34 (prélèvement de sang destiné aux transfusions ou à la fabrication de médicaments) de la Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPT) du 15 décembre 2000 (RS 812.21),
- vu les articles 3 (fabrication), 7 (importation, commerce de gros et exportation), 12 (commerce à l'étranger), 15 (prélèvement de sang destiné aux transfusions ou à la fabrication de médicaments), 27 et 28 de l'ordonnance sur les autorisations dans le domaine des médicaments (OAMéd) du 17 octobre 2001 (RS 812.212.1),
- vu l'article 3, alinéa 1, et l'article 4, alinéa 1 en relation avec la lettre A, chiffre IV de l'annexe 1 de l'ordonnance sur les émoluments de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (OEPT RS 812.214.5),

il est décidé ce qui suit :

1. Titulaire de l'autorisation

Galliker Transports SA Aclens
Route de la Venoge 1
1123 Aclens

2. L'autorisation d'exploitation est octroyée pour les activités suivantes :

- Commerce de gros de médicaments (nombre de sites d'exploitation: 1)

3. Les dispositions mentionnées dans les annexes s'appliquent également.

Autorisation n° 510920 / Requête n° 102579429

4. L'autorisation est valable du **09.04.2018** jusqu'au **08.04.2023**.
5. Les émoluments se montent à 500.– CHF et sont à régler par le requérant.

Berne, le 9 avril 2018

Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques



Kathrin Aebischer
Zentraler Versand / Envoi centralisé

Votre contact :

Division Services d'inspection et autorisations
Téléphone du secrétariat : 058 462 04 55



Voies de droit :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours suivant sa notification. Le recours doit être adressé au Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall, (art. 31 et 33 let. e de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal administratif fédéral ; RS 173.32).

Le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant (de la recourante) ou de son mandataire. La décision attaquée ainsi que les documents présentés comme moyen de preuve seront joints au recours (art. 52 de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative ; RS 172.021).

Une copie de la présente autorisation est adressée :

- au service régional d'inspection de Suisse occidentale des produits thérapeutiques
- au pharmacien cantonal vaudois

Autorisation n° 510920 / Requête n° 102579429

Annexe 1: Commerce de gros de médicaments

Adresse du site d'exploitation

Galliker Transports SA Aclens
Route de la Venoge 1
1123 Aclens

Responsable technique

Steinmann, Peter
Betriebsökonom

Activités autorisées / conditions / réserves:

Uniquement stockage de médicaments (à l'exception du sang ou des produits sanguins labiles)

